

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2025**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le trente-et-un mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique à dix-neuf heures quinze minutes, sous la Présidence de Monsieur Roland DESCHAMPS, Maire

Présents : Roland DESCHAMPS, Emmanuel MASSE, Christine CONJAT, Frédéric FLAUJAT, Isabelle ROUX, Valérie PONCET, Marcel LAMOTTE, Séverine MICHAILLE, Karine MICHAUD, Maurice BERRARD, Céline BERGER

Absent excusé : Romain CHARBLANC (pouvoir à Emmanuel MASSE)

Absents : Evelyne MENU, Pierre-Yves VAROUX ? Mireille CHARMONT-MUNET

Secrétaire de séance : Emmanuel MASSE

Délibération N°2025-12

Objet : Concours aux associations 2025

Par suite de la réunion de la Commission des Finances, Monsieur Emmanuel Massé, adjoint aux finances propose aux membres du Conseil Municipal la liste des associations susceptibles de bénéficier d'une subvention de fonctionnement en 2024, ainsi que la somme attribuée à chaque association.

Amicale Boules Artemare	500 €
US Artemare Basket	1 000 €
Football club	1 000 €
Pétanque sportive	500 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers	300 €
Sou des écoles Artemare	540 €
APCV	275 €
Bibliothèque	650 €
3 ^{ème} âge	170 €
Comité Intercommunal du Mémorial des morts 1939/1945 du Valromey	325 €
AVAVAL	300 €
ACCA	150 €
Tour du Valromey	4 500 €
MUSTANG : événement	300 €
Total Associations Locales	10 510 €

Soit une intervention totale de 10 510 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- DECIDE de la participation de la commune aux différentes associations selon le tableau ci-avant.
- DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Acte rendu exécutoire après sa transmission
en Sous-Préfecture de Belley le 31/03/2025

et sa publication à cette même date

Le Maire, Roland DESCHAMPS

Roland DESCHAMPS

Accusé de réception en préfecture
001-210100228-20250401-2025-12b-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025